

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 23 MAI 2014 A 19H30

1 - Décision municipale - N° 2-2014 du 2 mai 2014 - Il s'agit de la passation d'un marché à procédure adaptée pour les travaux de réhabilitation du presbytère en bibliothèque. Montant total du marché : 413 177,09 € HT, soit 495 812,50 € TTC.

2- Règlement intérieur du Conseil Municipal - Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation. Le Conseil, à l'unanimité, désigne comme membres du groupe de travail chargé d'actualiser le règlement intérieur : MM. Guillerm, Pinvidic, Serval ; Mme Chopin ; MM. Kermarrec, Richard, Laot.

3 - Demandes d'acquisition de délaissés ou de portions de voiries communales - Le Conseil, à l'unanimité, sous réserve que l'enquête publique locale de quinze jours n'apporte ni observation, ni réclamation, émet un avis favorable sur les demandes présentées. Les ventes se feront au prix fixé par France Domaine, tous frais relatifs à ces demandes à la charge des pétitionnaires.

☐ **Consorts CONGAR, Crellin** - Acquisition d'un délaissé de voirie communale d'une surface de 90 m² au prix de 5 €/ m².

☐ **Mme BOUCHER, 5 rue du Stade** - Acquisition d'une portion d'espace vert communal d'environ 25 m² au prix de 45 €/m².

☐ **M. et Mme CORNEC, Languilly** - Acquisition d'un chemin communal pour une surface d'environ 270 m² au prix de 5 €/m².

☐ **M. FLOCH, La Gare** - Le Conseil, par délibération du 20 décembre 2013, s'est déclaré favorable à la vente à M. FLOCH d'une portion de voirie communale d'environ 100 m² au prix de 10 €/m². L'enquête locale n'a fait l'objet ni d'observation, ni de réclamation. Après bornage, la surface à vendre est de 101 m² et la commune achèterait 7 m² à M. FLOCH. Accord du Conseil, à l'unanimité.

La délibération du 20 décembre 2013 est rapportée.

4 - Véloroute « Côte des Légendes » - Avis sur le tracé - La Communauté de Communes du Pays de Lesneven et de la Côte des Légendes a lancé un projet d'itinéraire de randonnée type « véloroute » et a confié l'étude à l'Agence de Développement du Pays des Abers-Côte des Légendes. La commune de Ploudaniel est concernée par deux tronçons :

→ l'un à l'Ouest de la commune, à Lesgall, à partir de la commune de Le Drennec.

→ l'autre à l'Est de la commune, au départ de Langazel pour rejoindre la commune de Lesneven.

Il s'agit d'une véloroute de type « accès mixte », sans barrière, accessible aux vélos, tracteurs...

Le coût financier de l'opération sera pris en charge par la Communauté de Communes. Budget prévisionnel, hors taxes :

Travaux, signalisation, imprévus 251 800 €

Cofinancement département 170 450 €

Autofinancement Communauté de Communes 81 350 €

Le Conseil, à l'unanimité, valide le tracé de la véloroute et demande à la Communauté de Communes d'apporter des précisions sur les modalités de fonctionnement de la véloroute ainsi qu'une note d'information.

5 - Centre socioculturel de Lesneven - Participation financière aux activités de loisirs - Accord du Conseil, à l'unanimité, pour une participation de 13 € par jour et par jeune au fonctionnement des activités à caractère de loisirs du centre pour l'année 2014.

6 - Contrat d'association avec l'école Sainte Anne - Le Conseil, à l'unanimité, fixe pour l'année 2014, la participation de la commune à l'OGEC de l'école Sainte Anne sous contrat d'association, à 164 885 € pour 245 élèves.

7 - Participation aux frais de fonctionnement des écoles des communes extérieures - Le Conseil, à l'unanimité, maintient, pour l'année 2014, la participation de la commune à 410 € par élève scolarisé dans une école extérieure, sous réserve de réciprocité.

8 - Subventions aux associations et organismes pour 2014 - Montant alloué : 51 6489,48 €. (détail consultable en mairie).

9 - Opération « Un fruit pour la Récré » - L'opération mise en place en 2008 consiste à distribuer un fruit par semaine aux enfants des deux écoles. Le financement, assuré par l'Etat et l'Union Européenne sur les dépenses HT, est porté de 51 % à 76 % à compter de la rentrée de 2014. Accord du Conseil, à l'unanimité, pour reconduire l'opération pour l'année scolaire 2014-2015.

10 - Espace Jeunes - Tarifs - Le Conseil, à l'unanimité, fixe comme suit, à compter du 1^{er} juillet 2014, les tarifs des animations « Jeunesse » : **Adhésion** : 5 €. **Sorties** : sorties classiques (5 €); sorties exceptionnelles : karting (8 €), accrobranche, paint-ball, Via Ferrata, activités nautiques - char à voile, kayak, catamaran - (10 €). **Soirées** : participation de 2 €/soirée. **Activités** : Lavage de voiture (3 € minimum/